

# MARCHÉ AUX PLANTS & VIDE-GRENIER

**DIMANCHE  
11 MAI 2025  
08h30-17h30  
Parc d'Uriage**

 **Restauration  
sur place**

**Animations** sportives et culturelles, organisées par le CMEJ et les JSP, au profit de l'association ELA  
**Jeux en bois**  
**Expo concours photo** 

Inscription au vide-grenier par courrier : documents disponibles à l'accueil de la mairie ou sur Internet : [www.vaulnaveys-le-haut.fr](http://www.vaulnaveys-le-haut.fr) / [www.comitedesfetesdevaulnaveys.com](http://www.comitedesfetesdevaulnaveys.com)

# INSCRIPTION : VIDE-GRENIER

La commune de Vaulnaveys-le-Haut et l'association « Comité des fêtes » organisent un vide-grenier, dimanche 11 mai 2025, pendant le marché aux plants.

Si vous souhaitez bénéficier d'un stand d'exposition pour le vide-grenier, vous devez :

- **Habiter Vaulnaveys-le-Haut, Saint Martin d'Uriage, Vaulnaveys-le-Bas, Herbeys, Brié-et-Angonnes ou Chamrousse.**
- **Prendre connaissance du règlement (page de droite).**
- **Remplir et envoyer votre inscription par courrier, avant le lundi 21 avril 2025, à l'adresse : Comité des fêtes – 22 rue des écoles – 38410 Vaulnaveys-le-Haut.**

## JOINDRE À L'INSCRIPTION :

- **Une photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)**
  - **Le règlement par chèque à l'ordre de : « Comité des fêtes de Vaulnaveys-le-Haut »**
- 

Emplacement de 4 mètres linéaires par 2 mètres de profondeur à 15 €

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

## *OBLIGATOIRE POUR L'ENVOI DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION*

Les renseignements, ci-après, doivent être vérifiables selon l'arrêté préfectoral n° 99-5032, relatif à l'accès des vendeurs occasionnels aux manifestations publiques organisées en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers.

Je soussigné(e) : .....

Déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de deux vide-greniers cette année. Je ne suis pas inscrit(e) au registre du commerce. (Art. 21, loi 2005-882 du 02/08/2005, complétant l'art. L 310-2 du code du commerce).

Immatriculation et marque du véhicule acheminant les marchandises : .....

.....

Nom du propriétaire du véhicule : .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier et en accepte les termes.

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et je m'engage à laisser l'emplacement qui m'a été attribué propre après mon départ.

À : ..... Le : .....

NOM Prénom : ..... Signature précédée de la mention « *Certifié exact* » :

# RÈGLEMENT : VIDE-GRENIER

- La mise en place des exposants se fera le dimanche 11 mai 2025, **de 6h30 à 8h00 au plus tard. Aucun accès au site n'est autorisé avant 6h30.** Un seul véhicule sera autorisé sur la zone de déchargement. Les véhicules et les remorques devront être évacués immédiatement. Les emplacements seront attribués par les organisateurs au fur et à mesure des arrivées.
- Nous n'assurons ni les marchandises, ni le beau temps (pas d'annulation en cas de mauvaise météo).
- Le droit d'inscription est fixé à 15 € les 4 mètres linéaires. Matériel d'exposition non fourni.
- Pour la bonne tenue du vide-grenier, les participants s'engagent à demeurer sur leur stand jusqu'à la fermeture **à 17h30.**
- **Date limite d'inscription : 21 avril 2025. Attention : le nombre de places est limité.**
- En cas d'absence de l'exposant, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.
- Toilettes aux abords du parking.
- Fin de la vente à 17h30 et nettoyage des stands **par les exposants.** **L'emplacement doit être laissé propre et totalement débarrassé.**
- Les inscriptions incomplètes ou non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte.
- La confirmation de l'inscription sera faite **par courriel.**

